

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 15/198 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE DECIDANT D'ATTRIBUER UNE AIDE DEROGATOIRE AU REGLEMENT DES AIDES SANTE/SOCIAL/SOLIDARITES A LA FEDERATION DE CORSE-DU-SUD DU SECOURS POPULAIRE FRANCAIS POUR LA PARTICIPATION D'ENFANTS DEFAVORISES A LA JOURNEE INTERNATIONALE DES « OUBLIES DES VACANCES »

SEANCE DU 17 JUILLET 2015

L'An deux mille quinze et le dix-sept juillet, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Pascaline, DOMINICI François, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, GIOVANNINI Fabienne, HOUEMER Marie-Paule, LACAVE Mattea, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MOSCONI François, NIELLINI Annonciade, ORSINI Antoine, PAGNI Alexandra, RISTERUCCI Josette, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme BIANCARELLI Viviane à M. BUCCHINI Dominique
Mme CASALTA Laetitia à Mme BARTOLI Marie-France
M. CASTELLANI Michel à M. VANNI Hyacinthe
M. CHAUBON Pierre à M. DOMINICI François
Mme COLONNA Christine à M. BIANCUCCI Jean
M. FEDERICI Balthazar à M. MOSCONI François
M. ORSUCCI Jean-Charles à Mme FEDI Marie-Jeanne
Mme PRUVOT Sonia à M. BASTELICA Etienne
M. de ROCCA SERRA Camille à Mme PAGNI Alexandra
M. SIMEONI Gilles à Mme LACAVE Mattea

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, FRANCESCHI Valérie, FRANCISCI Marcel, GIACOMETTI Josepha, GIORGI Antoine, GRIMALDI Stéphanie, LUCCIONI Jean-Baptiste, NATALI Anne-Marie, NIVAGGIONI Nadine, POLI Jean-Marie, SANTINI Ange, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, SUZZONI Etienne, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la délibération n° 12/244 AC de l'Assemblée de Corse du 20 décembre 2012 portant adoption règlement des aides dans les secteurs de la Santé et du Social,
- VU** la délibération n° 14/210 AC de l'Assemblée de Corse du 18 décembre 2014 portant approbation du Budget Primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2015,
- VU** la demande d'aide déposée par la Fédération de Corse-du-Sud du Secours Populaire Français le 18 juin 2015,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Social et Culturel,
- SUR** rapport de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

DECIDE d'attribuer une aide dérogatoire au règlement des aides Santé/Social et Solidarités de 6 280 € (six-mille-deux-cent-quatre-vingt euros) à la Fédération de la Corse-du-Sud du Secours Populaire Français pour la participation d'enfants défavorisés à la Journée Internationale des « Oubliés des Vacances » (J.O.V.) le 19 août 2015 à Paris.

Cette subvention est imputable sur les crédits inscrits au budget 2015 de la Collectivité Territoriale de Corse (chapitre 934 - Fonction 42 - Article 6574 - programme 4111 F).

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 17 juillet 2015

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXE

**RAPPORT DU PRESIDENT
DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

OBJET : **SECTEUR SANTE - SOCIAL : Subvention à titre dérogatoire au règlement des aides Santé/Social, Solidarités - Association « Le Secours Populaire Français » - Fédération de la Corse-du-Sud (6 280 €).**

Le Secours Populaire Français célèbre cette année ses 70 ans et de nombreuses manifestations sont prévues pour célébrer cet anniversaire. Parmi celles-ci, le 19 août prochain sera organisé à PARIS, sur le Champs de Mars, un grand rassemblement d'enfants « Oubliés des vacances ».

Au total, 50 000 enfants venus des différents départements de France métropolitaine et d'Outre-mer ainsi que des enfants de pays du monde pour lesquels le Secours Populaire entreprend des actions de solidarité, se retrouveront autour d'un grand concert et de différentes animations.

La Fédération de la Corse-du-Sud sollicite la Collectivité Territoriale de Corse pour l'attribution d'une aide de 6 280 € afin que 20 enfants âgés de 10 à 15 ans issus de familles pauvres du département puissent participer à cette Journée internationale des « Oubliés des Vacances » (J.O.V.).

Compte tenu du règlement des aides « Santé Social, Solidarités » en vigueur qui prévoit de plafonner le financement des actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles à 50 % du coût du projet (3 149 €) et du caractère exceptionnel et solidaire de ce projet, il est proposé afin de pouvoir subventionner cette action sur la totalité de son coût d'intervenir de manière dérogatoire à hauteur de **6 280 €**, soit la totalité du montant demandé (Programme 4111 F).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.